

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
2. **Assemblées publiques de consultation : (19 h 05)**
 - Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21130Ma, R.C.A.2V.Q. 201 (réf. : CPE L'Escabelle/boulevard Bastien)
 - Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21723Cc et 21743Cc, R.C.A.2V.Q. 191 (réf. : Héma-Québec)
 - Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur les lots numéros 4 015 739, 4 090 999 et 4 180 275 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 190 (réf. : Immostar-stationnement temporaire)
 - ➔ • **Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21719Cc, R.C.A.2V.Q. 200 (réf. : Rue des Rocailles)**

3. Retour à l'assemblée du conseil (22 h)

N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif seulement.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Ville de Québec au 311 ou consulter le site Internet : www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier (choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)

Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214

mario.demeule@ville.quebec.qc.ca



NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF



INVITATION

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf vous convie à une assemblée publique de consultation

Le mardi 11 avril 2017, à 19 h
au centre communautaire Lebourgneuf,
salle Théâtre-Photo
1650, boulevard La Morille

Sujet à l'ordre du jour :

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21719Cc, R.C.A.2V.Q. 200 (réf. : Rue des Rocailles)

Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement à la zone 21719Cc.

Cette zone est située au sud de la rue des Rocailles, à l'ouest de la rue des Basses-Terres, au nord des propriétés qui longent la rue Bouvier et à l'est du boulevard des Galeries, comme illustrée par une trame grise sur le plan de localisation ci-contre.

Le requérant, Deschênes et Fils Ltée, a déposé une demande de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, afin d'ajouter à la grille de spécifications de la zone 21719Cc les groupes d'usages *C40 générateur d'entreposage* et *C2 vente au détail et services*.

Cette modification à la réglementation de zonage permettrait au requérant d'agrandir le bâtiment principal dans le but d'offrir à la clientèle une gamme de produits et services plus diversifiés. Toutefois, ce projet ne peut se réaliser pour l'instant, puisque les activités de l'entreprise (faisant partie des groupes d'usages *C40 générateur d'entreposage* et *C2 vente au détail et services*) ne sont pas autorisées dans la zone 21719Cc.

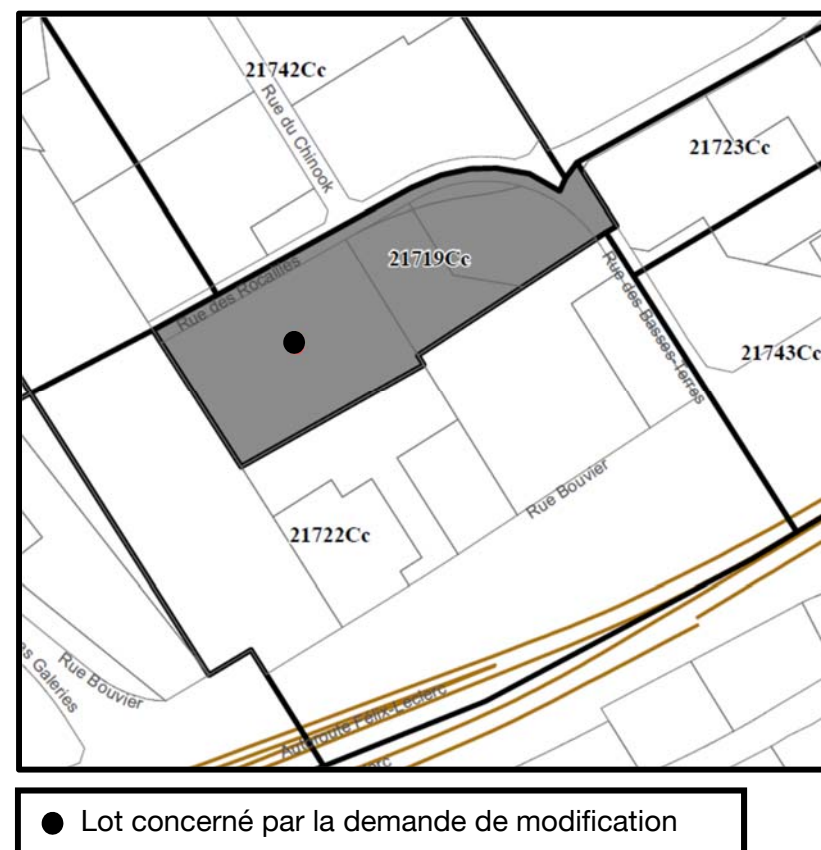
Ainsi, pour permettre ce projet, les modifications réglementaires suivantes doivent être apportées à la grille de spécifications de la zone 21719Cc :

- Ajouter le groupe d'usages « *C40 générateur d'entreposage* » en excluant les usages suivants :
 - un établissement dont l'activité principale est de fournir des services de construction;
 - une entreprise de construction spécialisée;
 - une entreprise de déneigement;
 - une entreprise d'aménagement paysager;
 - un établissement dont l'activité principale est de fournir des services de transport.
- Ajouter le groupe d'usages « *C2 vente au détail et services* ».

(suite)

- Pour un bâtiment principal, supprimer le nombre d'étages minimal de 2 et le remplacer par une hauteur minimale de 9 mètres.
- Autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement devant la façade principale d'un bâtiment principal, alors qu'un tel aménagement est actuellement prohibé.

Plan de localisation



Bienvenue à toutes et à tous!